

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 mars 2016
Français
Original : anglais

**Note verbale datée du 7 mars 2016, adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente
de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République d'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Cabinet du Secrétaire général et a l'honneur de lui communiquer la note de synthèse établie en vue du débat public qui doit se dérouler le 28 mars 2016 à 10 heures, sur le thème « Le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique » (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 7 mars 2016
adressée au Secrétaire général par la Mission permanente
de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de synthèse pour le débat public du Conseil
de sécurité sur le thème « Le rôle des femmes
dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique »,
qui se tiendra le lundi 28 mars 2016**

I. Introduction

Il est largement prouvé que la participation des femmes aux pourparlers de paix favorise la conclusion d'accords, leur application et l'instauration d'une paix durable.

Il ressort des trois grands examens qui ont été menés en 2015 sur les questions de paix et de sécurité que le Conseil de sécurité doit mettre davantage l'accent sur la prévention des conflits, conformément à la Charte des Nations Unies. Tous trois, et en particulier l'examen de haut niveau du Conseil sur l'application de sa résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, ont aussi montré qu'une véritable implication des femmes est déterminante pour l'efficacité de toutes les interventions menées aux fins de la paix et de la sécurité.

Conscient qu'il importe que l'Organisation des Nations Unies, ses États Membres et les acteurs régionaux revoient la manière dont ils s'efforcent de promouvoir la paix, la sécurité et le règlement des différends, en particulier en Afrique, l'Angola, qui assure la présidence du Conseil de sécurité, tiendra le lundi 28 mars 2016 un débat public sur le thème « Le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique ».

II. Historique

Tout au long de l'histoire, les militantes de la paix de par le monde ont fait front commun pour essayer de mettre un terme aux guerres. Elles ont toujours fait preuve de leur attachement envers une paix universelle, même lorsque leur propre pays est en guerre.

La prévention des conflits figure régulièrement à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, l'accent étant mis sur la région de l'Afrique. Dans sa résolution 2171 (2014), le Conseil a réaffirmé la nécessité d'adopter une démarche globale en matière de prévention des conflits et d'instauration d'une paix durable, qui comprenne des mesures opérationnelles et structurelles de prévention des conflits armés et s'attaque aux causes profondes de ceux-ci, notamment par le renforcement de l'égalité des sexes et du respect et de la protection des droits de l'homme, et il a demandé de nouveau que les femmes participent davantage et soient associées de plus près, de manière pleine et effective et sur un pied d'égalité, aux activités de prévention des conflits et de médiation, conformément aux résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2122 (2013) et 2242 (2015).

Dans l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, intitulée « Preventing Conflict, Transforming Justice, Securing the Peace », qui a été demandée par le Secrétaire général en prévision de l'examen de haut niveau par le Conseil de l'application de sa résolution historique de 2000, il a été souligné que si les femmes sont réellement impliquées dans les efforts de paix et de sécurité, leur contribution peut s'avérer cruciale. D'après les résultats d'une analyse portant sur 40 processus de paix depuis la fin de la guerre froide, effectuée par l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève dans le cadre de l'Étude mondiale¹, les chances de conclure un accord de paix sont meilleures lorsque des groupes de femmes sont à même de peser fortement sur le cours des négociations plutôt que lorsque leur influence est limitée ou nulle. Il existe aussi une forte corrélation entre l'influence exercée par les femmes dans les processus de négociation et l'application des accords. Par ailleurs, selon les résultats d'une autre étude portant sur 181 accords de paix signés entre 1989 et 2011, les accords ont 64 % moins de chances d'échouer si des représentants de la société civile, et notamment d'organisations de femmes, sont impliqués². Plus précisément, s'agissant des processus de paix qui se caractérisent par leur ouverture, la probabilité qu'ils débouchent sur un accord de paix qui soit respecté pendant plus de deux ans est de 20 % supérieure à celle des autres processus, un pourcentage qui augmente encore au fil du temps.

Reconnaissant que les organisations féminines et les personnalités locales, officielles et officieuses, peuvent jouer un rôle important en usant de leur influence auprès des parties à un conflit armé, le Conseil a, dans ses résolutions 2171 (2014), 2122 (2013) et 2242 (2015) sur les femmes, la paix et la sécurité, prié le Secrétaire général, ses envoyés spéciaux et ses représentants spéciaux auprès des missions des Nations Unies de lui communiquer, à l'occasion de leurs exposés périodiques, des renseignements actualisés sur les progrès accomplis en ce qui concerne la participation des femmes, notamment dans le cadre de consultations avec la société civile, y compris les organisations féminines, aux débats consacrés à la prévention et au règlement des conflits, au maintien de la paix et de la sécurité et à la consolidation de la paix après les conflits.

III. Faits nouveaux

Grâce à la participation des femmes aux efforts de prévention des conflits en Afrique, il est possible de mieux comprendre les causes des conflits, et les solutions envisageables. Par leurs contributions aux initiatives de prévention des conflits, les femmes favorisent des actions répondant à divers besoins, de sorte que les accords de paix emportent une plus large adhésion, en permettant à terme l'instauration d'une paix durable.

¹ Thania Paffenholz *et al.*, « Making women count – not just counting women: assessing women's inclusion and influence on peace negotiations » (Genève, Institut de hautes études internationales et du développement. Centre on Conflict, Development and Peacebuilding, 2015); le document peut être consulté à l'adresse : www.inclusivepeace.org.

² Laurel Stone, « Quantitative Analysis of Women's Participation in Peace Processes », Annexe II, dans Marie O'Reilly, Andrea Ó Súilleabháin et Thania Paffenholz, « Reimagining Peacemaking: Women's Roles in Peace Processes » (Institut international pour la paix), juin 2015.

En Afrique, plusieurs mécanismes, politiques et structures ont permis la création d'un climat favorable à la pleine implication des femmes en faveur de la paix et de la sécurité. Par le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (le Protocole de Maputo) et la Déclaration solennelle de 2004 sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, les États membres de l'Union africaine se sont engagés à assurer la pleine et réelle participation et représentation des femmes dans le cadre des processus de paix, notamment pour ce qui est des efforts de prévention et de règlement et de gestion des conflits ainsi qu'à l'occasion des initiatives de reconstruction dans les pays d'Afrique sortant d'un conflit, comme stipulé dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Entre autres développements importants, on peut citer la Politique de l'Union africaine en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, la nomination par l'Union africaine d'une envoyée spéciale pour les femmes, la paix et la sécurité, qui joue un rôle important en se faisant le porte-voix des femmes touchées par les conflits en Afrique et en expliquant le rôle crucial que les femmes peuvent jouer en faveur de la prévention et du règlement des conflits et de la consolidation de la paix, ainsi que l'adoption du Programme quinquennal (2015-2020) genre, paix et sécurité par l'Union africaine. Par ailleurs, la participation des femmes et l'examen de la problématique hommes-femmes sont des fondements à part entière de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, qui ne cesse d'être étoffée, notamment dans le cadre de son Système d'alerte rapide à l'échelle du continent et des travaux du Groupe des Sages, un mécanisme consultatif chargé d'appuyer les efforts du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et ceux du Président de la Commission de l'Union africaine, en particulier dans le domaine de la prévention des conflits.

Sur l'ensemble du continent africain, les femmes jouent un rôle unique en matière d'alerte rapide et de prévention de la violence, notamment à l'occasion des élections, et elles ont mis au point des plateformes novatrices pour assurer le déroulement pacifique des élections dans plusieurs pays qui se préparaient à tenir des scrutins dans des conditions difficiles.

En Afrique de l'Ouest, une initiative conjointe lancée par des groupes de la société civile locaux, avec l'appui de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), a vu la mise en place de centres de situation des femmes, une initiative que l'Union africaine a qualifiée de « pratique optimale » et dont le Réseau des solutions pour le développement durable a reconnu la pertinence (voir A/70/400). Toujours en Afrique de l'Ouest, le partenariat conclu entre l'UNOWA et ONU-Femmes a facilité la constitution d'un réseau actif sur les femmes, la paix et la sécurité, qui mène des activités de formation sur les initiatives de médiation et le règlement des conflits, et fait fond sur la mise en commun des outils, des informations, des savoirs, des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience pour promouvoir la paix dans la sous-région, en repérant les experts de la problématique hommes-femmes qui contribuent aux efforts de prévention des conflits dans la région et aux autres processus politiques engagés à l'échelle nationale.

Toutefois, plusieurs obstacles empêchent la pleine intégration de ces activités dans les interventions à caractère plus officiel qui sont menées pour prévenir les conflits et favoriser une paix durable. Des données sur les femmes ou des

informations émanant de femmes pourtant cruciales, en ce qu'elles permettraient de mettre au point des stratégies d'action détaillées et durables, sont trop souvent ignorées, faute d'une analyse suffisante des facteurs de conflit et de paix sous l'angle de la problématique hommes-femmes et d'une prise en compte satisfaisante des femmes et des questions d'égalité des sexes dans les initiatives d'alerte rapide, ainsi qu'en raison des difficultés qu'il y a à réagir à temps aux premiers signes de conflit.

La marge de manœuvre dont dispose les missions politiques spéciales en Afrique, et notamment le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et l'UNOWA, pour s'acquitter de leur mandat, leur permet d'établir de solides partenariats avec d'autres entités des Nations Unies ainsi qu'avec des organisations régionales et sous-régionales, ce qui a facilité l'émergence d'une approche commune axée sur la recherche de solutions politiques et le règlement pacifique des différends. Toutefois, la question des femmes, de la paix et de la sécurité risque d'être négligée et de ne pas se voir réserver la place qui lui revient dans le mandat des missions politiques spéciales, tant sur le plan technique que sur le fond, en raison du nombre limité de femmes dans les missions politiques sur le terrain, en particulier à des postes de responsabilité, et de la marginalisation de la question.

IV. But et objectifs du débat

Dans l'étude mondiale de 2015, il a été souligné que les efforts de prévention exigent l'adoption d'une approche à court terme, qui prévoient la participation des femmes dans le cadre des mesures d'alerte rapide pour lutter contre les violations de leurs droits, ainsi que des mesures structurelles à plus long terme pour remédier aux causes profondes des conflits, notamment l'inégalité, et s'attaquer aux nouvelles sources de conflit, comme les répercussions des changements climatiques sur les ressources naturelles.

Alors que la prévention des conflits et la pleine participation des femmes aux initiatives de paix et de sécurité font l'objet d'un regain d'intérêt, le débat public viendra contribuer aux efforts qui sont en cours pour intégrer la question des femmes, de la paix et de la sécurité dans les activités de prévention des conflits, en particulier en Afrique.

Les questions abordées seront notamment les suivantes :

- Les outils et méthodes de travail du Conseil de sécurité, et la participation des femmes à la prévention des conflits : le nouveau Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité [voir la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité, par. 5 a)], le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, les régimes de sanctions, l'application du principe de responsabilité et la lutte contre l'impunité;
- L'importance d'une action efficace du Conseil dès les premiers signes de conflit;
- Les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques concernant la prise en compte, dans les activités de prévention des conflits en Afrique, de la question des femmes et du rôle qu'elles jouent en faveur de la paix et de la

sécurité : la coopération interorganisations au sein du système des Nations Unies;

- L'amélioration des capacités d'évaluation et d'analyse des missions politiques spéciales des Nations Unies aux fins de l'intégration de la question des femmes, de la paix et de la sécurité dans leur mandat de fond en matière de prévention;
- La participation des femmes aux processus de paix :
 - Surmonter les obstacles, améliorer la participation des femmes aux aspects techniques des accords de paix, par exemple au suivi et à l'application des accords de cessez-le-feu et accords de paix;
 - Améliorer les compétences et les partenariats : constitution de réseaux de médiatrices;
- La ratification du Traité sur le commerce des armes (2013) et l'adoption de mesures pour tenir compte de la problématique hommes-femmes s'agissant du commerce international des armes et de la lutte contre les armes légères et de petit calibre;
- La coopération avec les organisations régionales, à savoir l'Union africaine; la mise en lumière des questions transversales liées à la problématique hommes-femmes dont doivent tenir compte le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine; et l'inscription de la question des femmes, de la paix et de la sécurité à l'ordre du jour des réunions des responsables de l'ONU avec leurs homologues de l'Union africaine, qu'il s'agisse de réunions techniques ou de réunions de haut niveau;
- Les liens existant entre le développement, la paix et la sécurité d'une part, et les droits de l'homme d'autre part, et la prise en compte et l'intégration des problèmes de développement dans les évaluations menées sur le plan de la sécurité pour s'attaquer aux causes profondes des conflits;
- L'importance de la réalisation d'analyses ventilées selon le sexe et de la prise en compte de leurs résultats dans le cadre de l'initiative Les droits de l'homme avant tout, lancée par le Secrétaire général de l'ONU;
- Le rôle que doivent jouer les principaux acteurs, notamment les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les organisations de la société civile;
- L'affectation de fonds, de manière prévisible et durable, à la question des femmes, de la paix et de la sécurité; le renforcement des capacités des groupes de femmes et l'accès à la technologie.

V. Format, participation et intervenants

La réunion se tiendra sous la forme d'un débat public pour permettre à tous les États Membres de l'ONU d'exposer leurs vues sur la question à l'examen.

Ce débat public aura lieu le lundi 28 mars 2016, à 10 heures. Il sera présidé par Maria Filomena Delgado, la Ministre angolaise de la famille et de la promotion de la femme. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive chargée d'ONU-

Femmes, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et la Présidente de la Commission de consolidation de la paix seront présentes et interviendront en début du débat. M^{me} Palegi Ayang (Soudan du Sud) s'exprimera au nom de la société civile.
